

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance publique du vendredi 11 juin 2021,
- Décision Modificative n°1/2021 – Budget Commune,
- Création City Stade – Modification du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- Délégation à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne de la mise en place d'un service instructeur du droit des sols,
- Donation d'un particulier à la commune de la parcelle AE n°186, d'une surface de 201 m²,
- Tarif d'occupation du domaine public pour la fête annuelle de Saint Geniès du 29 août 2021,
- Questions diverses.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, FIGEAC Valentin, PERIÉ Cécile, RESCOUSIÉ Damien FIGEAC Valentin,

Étaient excusés : ROUMIGUIÉ Alexandre, SARRUT Christophe, ROBERT Jean-Marc, FOISSAC Laurette,

Était absente : JOSEPH Delphine

Madame Cécile PERIÉ a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du vendredi 11 juin 2021,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-07-001

2. Décision Modificative n°1/2021 – Budget Commune,

Pour rappel, un permis de construire a été délivré pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle BD 168. Celle-ci est traversée par une canalisation qui dessert les parcelles voisines. Le problème est que la maison a été implantée dessus. Le permis a été délivré sans demander l'avis au Syndicat ou à la Saur et sans signaler cette canalisation. Des travaux étaient nécessaires et le Syndicat demandait une participation de la commune. Les travaux étaient estimés à 10 000 € HT. Par délibération n°2020-08-001 du 8 août 2020 les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents avaient décidé de participer pour un montant maximum de 2 000 € HT.

Une convention avait été signée le 15 juillet dernier.

Les travaux ont été réalisés. La commune doit payer la somme totale de 1 937,51 € TTC.

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de virer des fonds en investissements afin de pouvoir mandater la facture.

Écriture budgétaire :

COMPTE DÉPENSES			
Op.	Cpte	Objet	Montant €
318	2313	Constructions	- 1 937,51
ONA	2041512	Groupement de Collectivités Bâtiments et Installations	+ 1937,51
Total			/

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-07-002

3. Création CITY STADE – Modification du plan de financement prévisionnel et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,

Pour le financement du City Stade, la Commune a sollicité des aides à hauteur de 80%
Le Département au titre du FAST nous a attribué 15% soit le montant sollicité,
La Région au titre du FRI nous a attribué 15% soit la moitié du montant sollicité,
Nous avons sollicité une aide auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 35% afin de ne pas dépasser les 80%.
Il nous faut faire une nouvelle demande auprès de l'ANS afin de solliciter une aide de 50% (montant maximum) afin de récupérer les 15% non attribué par la Région.
De ce fait, il faut modifier les délibérations prises lors du conseil municipal du 8 mars dernier.
Délibération sur le plan de financement prévisionnel et délibération de demande de subvention à hauteur de 50% pour l'ANS.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibérations n°2021-07-003, n°2021-07-004

4. Délégation à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne de la mise en place d'un service instructeur du droit des sols,

En mars 2021, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot a annoncé la fermeture du service instructeur d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) au 1^{er} janvier 2022, suite à des départs en retraite qui ne seront pas remplacés, dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

Alors que l'instruction des autorisations d'urbanisme a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat, et que la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme reste communale, il appartient à chaque commune concernée par la fermeture de ce service de se prononcer sur la mise en place d'une solution alternative d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Mettre en place un nouveau service ADS suppose une définition précise des besoins et attentes des élus afin de permettre une évolution de la relation à l'Etat, garantir une proximité et une instruction de qualité, une économie d'échelle, une articulation entre instruction et planification, et une sécurisation des actes d'urbanisme.

Pour ces raisons, le conseil municipal peut confier à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture du service ADS de la DDT. La CCPLL proposera rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public au 1^{er} janvier 2022.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-07-005

5. Donation d'un particulier à la commune de la parcelle AE n°316 d'une surface de 201m²,

Madame TAMAS Josiane fait don à la commune de la parcelle AE 316 d'une surface de 201m².

En effet il est indiqué dans le Plan Communal de la Commune que cette parcelle devait devenir une propriété communale (emplacement réservé, une pratique obligatoire dans les PLU).

Les frais d'actes notariés seront à la charge du donneur.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, délibération n°2021-07-006

6. Tarif d'occupation du domaine public pour la fête annuelle de Saint Geniès du 29 août 2021,

Le Comité des Fêtes de Saint Geniès souhaite organiser une fête le dimanche 29 août 2021 avec au programme un vide grenier.

Concernant l'occupation du domaine public, le conseil municipal doit délibérer sur le tarif € au mètre linéaire pour le vide grenier. Pour information, il a été demandé qu'il soit de 2€ le mètre linéaire (même tarif que le comité des fêtes de Belfort du Quercy).

M. le Maire signera une convention avec le comité des fêtes à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **délibération n°2021-07-007***

7. Questions diverses

- Recrutement d'un agent communal sous contrat d'un an en remplacement d'un agent non titulaire qui n'a pas souhaité que la commune renouvelle son contrat. Proposition d'un poste à temps complet dans une commune voisine.
- Demande d'un élu pour siéger à la CDAC le 10 août à la Préfecture de Montauban – demande d'autorisation pour l'installation d'un magasin de l'enseigne INTERSPORT d'une surface de 2 200m² et se traduisant par l'extension de l'ensemble commercial « Parc Aussonne » sur la commune de Montauban, Elue proposée : Madame CONTE Josiane.

Invitation des représentants d'associations :

- Fête votive du 15 août 2021 (règles sanitaires),
- Fête annuelle de Saint Geniès (règles sanitaires).

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 h 00.

Le 22 juillet 2021.

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Francis FIGEAC.

Cécile PERIÉ.